



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS
CANTON DE MALESHERBES

MAIRIE DE MONTLIARD

Procès-verbal de la séance du 23 Juin 2025

L'an 2025 et le 23 Juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire.

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SINIC André, M. BERTRAND Charles, M. DEJARDIN Mathieu

Excusé ayant donné procuration : M. MENEAU Gilles à M. FAZILLEAU Philippe

Excusés : M. SEVIN Jean-Louis, M. MONTIER Tanguy (arrivé à 19h00 après les délibérations)

Absents : M. LECARDEUR Jean-François, M. PEGUY Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 16/06/2025

Date d'affichage : 16/06/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers le : 25/06/2025

Secrétaire de séance : M. DEJARDIN Mathieu

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Réparation busage aux Cas Rouges
- Demande de subventions complémentaires
- 14 juillet
- Affaires diverses

Réf : D2025_21 - Réparation busage aux Cas Rouges

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un busage hydraulique afin de permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales au Cas Rouge.

En conséquence, des entreprises ont été contactées pour estimer le coût de ce projet.

A cet effet, il présente le devis de Exeau Centre de 5 990,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** le devis de Exeau Centre qui s'élève à 5 990,00 € HT (7 188,00 € TTC), mieux disant.
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document relatif à ces travaux.
- **sollicite une subvention** du Conseil Départemental la plus élevée possible au titre de l'aide aux communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

Réf : D2025_22 - Demandes de subventions complémentaires 2025

Le Maire rappelle les délibérations D2025_10 et D2025_14 attribuant les subventions communales 2025.

Il est demandé à l'assemblée de statuer sur 3 demandes de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **approuve** les subventions communales complémentaires :
 - ♦ MFR du Pithiverais 30,00 €
 - ♦ USEP - Ecole élémentaire de Boiscommun 120,00 €
 - ♦ Les Amis de la Bibliothèque = Médiathèque 150,00 €
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 65748 du Budget Primitif ;
- **autorise** le Maire à procéder au versement des subventions.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

14 juillet

La Municipalité avec le Comité des fêtes organisent, comme chaque année, le 14 juillet avec un buffet. La prise en charge sera répartie comme suit : Municipalité 6 €, Comité des fêtes 6 €, un reste à charge pour les participants à 8 € et gratuité jusqu'à 12 ans.

Il sera suivi d'un après-midi jeux (palet, mölkky, pétanque, ...), filet garni, ...

Affaires diverses

Il est prévu le passage de la commission fleurissement avant le 10 juillet pour la sélection des Maisons fleuries.

Il est demandé de rappeler l'interdiction d'allumer des feux chez soi et de brûler des végétaux ou autres. La déchetterie est prévue pour les collecter.

Mr Charles BERTRAND signale que le parking du Bourg est souvent encombré de véhicules avant l'arrivée des parents lors du passage du bus scolaire.

Mr Philippe FAZILLEAU rappelle que les prises extérieures n'ont toujours pas été changées. Il faut recenser le nombre exact et le fournir à l'entreprise.

La séance est levée à 19:10.

Le Secrétaire de séance,
M. DEJARDIN Mathieu

En mairie, le 23/06/2025
Le Maire,
Mr Didier BEAUDEAU